

Arrêté n° 26-359 portant nomination à la direction  
de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IRPHIL)

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011-12-30 du 13 décembre 2011 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu la proposition du 18 novembre 2025 du conseil de l'Institut de Recherches Philosophiques ;

Vu l'avis rendu le 9 décembre 2025 par la commission de la recherche du conseil académique de l'université Jean Moulin,

**Arrête**

**Article 1** – Monsieur **Stéphane MADELRIEUX**, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut de Recherches Philosophiques (IRPHIL) à compter du 9 décembre 2025.

**Article 2** – Monsieur **Pierre-Jean RENAUDIE**, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'Institut de Recherches Philosophiques (IRPHIL) à compter du 9 décembre 2025.

**Article 3** – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2026.

Le président de l'université Jean Moulin



Gilles BONNET